



ZEP signifie zone d'éducation prioritaire

publié le 02/10/2008 - mis à jour le 11/04/2011

Le collège Claude Boucher est un établissement classé "éducation prioritaire - réseau de réussite scolaire RRS (le 1er niveau du classement éducation prioritaire étant qualifié "d'Ambition réussite")

Environ 15 % des élèves de primaire français et 17 % des collégiens font aujourd'hui partie d'un réseau d'Education Prioritaire ; ces enfants scolarisés évoluent dans un milieu plutôt défavorisé et pour lequel le gouvernement a décidé de débloquent davantage de moyens, avec l'objectif de lutter contre l'échec scolaire propre à certains établissements, et rétablir l'égalité des chances entre les élèves compte tenu des difficultés sociales de ces zones. Au sein de celles ci, l'enseignant y joue un rôle majeur, car il est au centre des lacunes scolaires que l'école combat. Il est en effet confronté non seulement à des problèmes scolaires importants, mais aussi à des difficultés éducatives.

Les ZEP sont nées du refus de voir se développer dans notre pays une école à plusieurs vitesses. Leur but est d'assurer l'égalité et la justice dans le système éducatif français. En d'autres mots, les enfants qui grandissent dans un milieu peu favorable à l'éducation doivent être en mesure de trouver à l'école ce qu'ils ne réussissent pas à trouver, parfois, à la maison. Cette politique vise aussi à améliorer la situation des quartiers qui tendent à se dégrader, que ce soit à Paris, en banlieue ou en province.

D'abord mises en place en 1981, un plan de relance des Zones d'Education Prioritaire en 1999 a abouti à une restructuration sous la forme des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) ; il n'y a donc plus de ZEP au sens de "zone", mais des établissements relevant de ZEP travaillant en réseau. Pour atteindre pleinement l'objectif d'égalité des chances, cette réforme prévoit de travailler autour des axes suivants :

- signature de "contrats de réussite" entre les équipes pédagogiques et les autorités académiques ;
- scolarisation des enfants de 2 ans et renforcement des liens école-parents ;
- reconnaissance et mise en valeur des expériences réussies ;
- formation de pôles d'excellence (sections sportives, classes musicales, ateliers de pratique artistique), en partenariat avec des institutions culturelles.

Les REP doivent devenir des lieux d'initiatives et d'innovations pédagogiques au service de la réussite des élèves qui en ont le plus besoin.

Une ZEP : pour qui ? A quels signes reconnaît-on qu'une zone est défavorisée et qu'elle mérite d'être qualifiée de prioritaire ? C'est d'abord le taux d'échec scolaire qui permet de le définir. Puis, interviennent des critères tels que le nombre d'abandons en cours de scolarité sans qualification. Sont étudiées aussi les données économiques, démographiques, sociales, culturelles telles que la situation des familles, l'importance du chômage, la qualité de l'habitat, le niveau général de la formation de la population, l'existence et l'état des services et équipements collectifs...

Une ZEP : comment ? Par des moyens financiers (en moyenne supérieurs de 10% à 15% par rapport aux autres établissements), qui se manifestent surtout par davantage de professeurs et d'assistants. L'accent est également mis sur le suivi des problèmes de santé, de nutrition, d'hygiène, de sexualité. La réussite scolaire passe, aussi, pour ces jeunes, par le soutien et le suivi individualisé, dont ils ne bénéficient pas toujours de la part de leur entourage immédiat.

Une nouveauté : la bourse au mérite. Depuis la rentrée 2000 des bourses au mérite ont été mises en place au sein des collèges de ZEP. Leur principe est simple : les collégiens qui ont obtenu de bons résultats au brevet se voient attribuer une aide financière complémentaire au cours de leur scolarité au lycée pour préparer un bac général, technologique ou professionnel, et envisager ainsi des études supérieures.